

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

Le-vingt-un mars de l'an deux mil dix-neuf à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

**Date de convocation :** 02/04/2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 19

**Etaient présents :**

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY -André Marie FORRIERRE - Franck LEFEBVRE Gisèle GARREAUD - Raymond DENHEZ – Chantal MAILLY- Agnès PETYT- Françoise DELLOUE - Laurent HUTIN - Floriane THIELAIN- Isabelle GALLOIS- Julien LALAUX - Monique MILHEM

**Absents excusés :** Yves WAYEMBERGE qui donne procuration à Gisèle GARREAUD

Jérôme MELI qui donne procuration à Chantal MAILLY

Pascale BENGIN qui donne procuration à Annie PATTE

**Absents :** Christophe FERON - Logan RAMETTE

**Quorum fixé à 10 → Conseillers présents : 14 ( 17 pour les votes car 3 procurations)**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est 19H55

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la dernière réunion.

## 1. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Maire fait procéder au vote sur le compte de gestion 2018 après avoir confirmé que les comptes sont conformes aux comptes de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018, établi par Madame MALAQUIN, Trésorier Municipal.

## 2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Maire donne la présidence de la séance au Doyen d'âge, Raymond DENHEZ et quitte la salle.

Mr DENHEZ présente le compte administratif 2018 établi par le maire.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de l'année de 177 451.30 € et la section d'investissement un déficit de l'année de 138 576.35 €.

Il fait constater les résultats de clôture qui sont les suivants :

-	<b>Excédent de fonctionnement de clôture</b>	<b>632 421.32</b>	<b>€</b>
-	<b>Déficit d'investissement de clôture</b>	<b>262 108.88</b>	<b>€</b>
-	<b>Excédent global disponible</b>	<b>370 312.44</b>	<b>€</b>

Le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2018.

Monsieur FIEVET revient dans la salle du conseil et reprend la présidence de la séance.

## 3. AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le conseil a constaté les résultats de clôture qui sont les suivants :

-	<b>Excédent de fonctionnement de clôture</b>	<b>632 421.32</b>	<b>€</b>
-	<b>Déficit d'investissement de clôture</b>	<b>262 108.88</b>	<b>€</b>
-	<b>Excédent global disponible</b>	<b>370 312.44</b>	<b>€</b>

Afin de financer le budget 2019, le conseil, à l'unanimité, décide à l'unanimité de **reprendre le déficit d'investissement de 262 108.88 € au compte 001** en dépenses d'investissement et **d'affecter la somme de 262 108.88€ au compte 1068**. L'excédent disponible de **370 312.44€ est affecté au compte 002** en recettes de fonctionnement.

## 4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2019 qui se monte à **869 108.88€** en investissement (reports compris) et **1 750 762,44 €** en fonctionnement. Le budget est équilibré en section de fonctionnement et d'investissement.

## 5. ATTRIBUTION TRAVAUX TOITURE ECOLE MATERNELLE

Dans le cadre de la consultation des entreprises pour les travaux de rénovation de la toiture amiantée de l'école maternelle, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 5 avril dernier.

Huit entreprises ont retiré le dossier de consultation sur la plateforme « marchespublics.pro » et 4 ont déposé une candidature.

La commission a procédé à l'ouverture des plis et s'est positionnée sur l'**option « avec isolant »**. Les offres recueillies sont les suivantes :

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
JMB CONSTRUCTION-Elincourt	52 604.86 €	63 125.83 €
3C COUVERTURE- Walincourt-Selvigny	62 284.50 €	74 741.40 €
COEXIA - Avesnelles	111 038.72 €	133 246.46 €
SAS CARLIER - Dainville	68 667.00 €	82 400.40 €

Après vérification des dossiers et application des coefficients d'appréciation les entreprises sont classées comme suit:

ENTREPRISE	Montant HT
JMB CONSTRUCTION	52 604.86 €
3C COUVERTURE	62 284.50 €
SAS CARLIER	68 667.00 €
COEXIA	111 038.72 €

La commission d'ouverture des plis a décidé d'attribuer les travaux à l'entreprise JMB Construction pour un montant HT de 52 604.86 €.

Cependant, entre la réunion de la commission et le présent conseil municipal, les Ets JMB se sont désistés suite à une erreur d'évaluation des travaux et de leur coût.

Le Maire informe le conseil qu'il attribue les travaux à l'entreprise suivante dans l'ordre du tableau. **Il s'agit de la société « 3C couverture » pour un montant de 62 284.50€ HT.**

Les crédits sont portés au BP 2019 au programme 9319.

## 6. ETUDE DE DEVIS

La commission a également réalisé une étude sommaire concernant la salle de l'étoile, en comparant les devis des Ets HANOT et DE GRAEF pour le changement des menuiseries de la grande salle (portes métalliques) et l'isolation du plafond (isolation thermique et phonique).

HANOT 9 553.00 € HT pour le plafond et 7 477 € HT pour les menuiseries  
 DE GRAEF 11 142.67 € HT pour le plafond et 10 670.95€ HT pour les menuiseries

La commission a choisi l'entreprise HANOT.

### a- Accès PMR Eglise St-Pierre

Trois entreprises ont été consultées pour avoir une proposition chiffrée sur la création d'un accès PMR à l'Eglise St-Pierre, selon un cahier des charges défini.

- GOREZ TP 12 185.00 € HT
- DESCAMPS TP 11 186.00 € HT
- LECLERCQ TP 8 036.10 € HT

Le maire informe le conseil qu'il attribue les travaux à l'entreprise la moins-disante soit LELCERCQ TP pour 8 036.10 € HT. Le conseil en prend acte. Les crédits sont prévus au BP 2019.

## 7. AMIANTE DES COLLECTIVITES

Le Maire donne lecture d'un courrier du SIAVED dans lequel celui-ci informe des nouvelles dispositions de retrait des produits toxiques et amiantés. Le conseil déclare préférer, vu la dangerosité des produits, que le SIAVED se charge de l'ensemble de la procédure d'enlèvement et la facture à la commune.

## 8. DESIGNATION D'UN MEMBRE A L'ASSOCIATION FONCIERE REMEMBREMENT

Suite au décès de Mr Benoît CATTEAU, l'USAN sollicite la désignation d'une autre personne en remplacement comme membre de l'AFR.

A l'unanimité, le conseil désigne Monsieur Alexandre BONNEVILLE de Fontaine au Pire comme membre suppléant à l'AFR.

## 9. EOLIENNES LETTRE D'INTENTION

Le maire informe le conseil que la nouvelle version de la lettre d'intention, élaborée par Engie Green dans le cadre du projet d'investissement participatif pour le parc éolien d'Elincourt, comporte plus de précisions. La signature de cette lettre d'intention n'engagerait en rien la commune avant juillet 2020, le soin en serait laissé au futur conseil municipal.

Le maire se montre favorable à la signature de la lettre d'intention dans ces conditions ce qui permettrait également de laisser la possibilité aux habitants d'investir eux-mêmes dans ce projet.

Monsieur FORRIERE donne lecture intégrale de la lettre l'intention puis un large débat s'engage au cours duquel chacun apporte sa vision des choses.

Le Maire fait procéder au vote sur la question : « le conseil autorise-t-il la signature de la lettre d'intention ? ». Il y eut 17 votants, les résultats sont les suivants :  
POUR 2 voix      **CONTRE 10 voix**      Abstentions : 5  
Le conseil refuse à la majorité d'autoriser le maire à signer la lettre d'intention.  
Les conseillers ne souhaitent plus délibérer sur ce sujet qui est récurrent depuis plusieurs réunions.  
Le Maire comprend cette position et en prend acte.

#### **10. SOUTIEN AU FONDS EUROPEEN D'AIDE ALIMENTAIRE AUX PLUS DEMUNIS**

4 associations ont fait un collectif pour se mobiliser pour le maintien du Fonds Européen d'Aide alimentaire aux plus démunis (FEAD). Ce collectif sollicite la signature d'une motion en conseil municipal.  
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de signer cette motion.

#### **11. ENGAGEMENT ARTISTE FETE DE NOEL 2019**

La commission des fêtes propose de choisir comme artiste pour animer la fête de Noël 2019, Emmanuel DELACROIX, artiste visuel, pour la somme de 844 € TTC pour 2 représentations le 10/12/2019 en matinée.  
Le conseil donne son accord à l'unanimité pour passer contrat avec cet artiste par le biais de « Universe Scene Productions ». Les crédits sont prévus au budget 2019 au compte 6232.

#### **12. LE POINT SUR LES COMMISSIONS**

Chaque responsable rend compte des travaux de sa commission.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **A- REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL**

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne et mandate Maître Cathy BEAUCHART, avocate au barreau de Cambrai, pour défendre et représenter la commune à l'audience du tribunal correctionnel du 30 avril 2019. Il est rappelé que cette affaire concerne une infraction aux règles du code de l'urbanisme pour laquelle un signalement a été fait auprès de Mr le Procureur de la République. La compagnie Groupama, assureur de la commune en protection juridique, prend en charge les honoraires de l'avocat.

#### **B- RECOURS EN DEFENSE- DESIGNATION D'UN AVOCAT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne et mandate Maître Cathy BEAUCHART, avocate au barreau de Cambrai, pour défendre et représenter la commune dans le cas où celle-ci devrait saisir le tribunal administratif contre le service des impôts fonciers dans le cadre du dossier sur la taxe foncière 2018 de la salle Delattre.

#### **C- COLUMBARIUM**

Le columbarium qui a été créé au cimetière rue Duchaussois n'a plus d'emplacement libre et la demande ne cesse de croître. Aussi le maire interroge le conseil sur la possibilité d'étendre ce columbarium.  
De même il propose de créer des cave-urnes au cimetière rue de l'Eglise pour les personnes qui souhaiteraient demeurer sur l'ancienne commune de Selvigny.  
Le columbarium qui serait à nouveau créé rue Duchaussois, pourrait bien sûr accueillir les cendres des catholiques comme des protestants.  
La possibilité de créer un jardin du souvenir dans les cimetières de Selvigny et de Walincourt (protestant) est abordée et proposée si des demandes sont enregistrées  
Le conseil unanime accepte l'ensemble des ces propositions. Les crédits sont prévus au budget 2019 en section d'investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 23h05.

Suivent les signatures

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

The image shows several handwritten signatures in black ink. On the left, there are three signatures, with the first one being the largest and most prominent. On the right, there are five signatures, with the first one being the largest and most prominent. The signatures are written in a cursive, somewhat stylized script.